



CONTRAT DE RANDONNEE

Le pilote déclare sur l'honneur :

- Être en possession d'un permis de conduire en cours de validité : Permis (AM,A1.A.)
- Être en pleine possession de ses moyens,
- Ne consommer aucun produit illicite ou ne pas avoir consommé d'alcool,
- Se conformer aux règles du code de la route,
- Avoir une tenue adaptée à l'activité moto.

De plus, le pilote doit avoir un minimum de connaissances mécaniques afin de pouvoir entretenir sa moto ou de limiter les soucis qui pourrait compromettre la randonnée.

Air Globe n'est en aucun cas responsable de la moto à rapatrier, si une panne exigeait un arrêt contraint et forcé.

La moto se doit :

- Être homologué à la circulation routière, immatriculé et conforme au code de la route.
- Avoir un pot et silencieux d'origine ou homologué,
- De ne présenter aucune modification qui pourrait compromettre son homologation,
- De présenter un état mécanique en bon état de fonctionnement,
- D'avoir des pneus en parfait état et homologués.

Air Globe :

Air Globe se réserve le droit de modifier le programme en fonction des conditions météo ou tout autre élément extérieur qui pourrait perturber le bon déroulement de la randonnée.

Notre organisation répond du bon déroulement général de la randonnée, sans toutefois pouvoir être tenue pour responsable de problèmes relationnels entre les participants.

De ce fait, l'organisation se réserve le droit d'exclure toute personne (et sans aucune indemnisation) dont le comportement compromettrait la sécurité ou le bien-être du groupe.

Chaque participant reconnaît que la pratique de la moto peut présenter certains risques.

De par son inscription, il s'engage et assume son aptitude à pratiquer ce sport.

De ce fait, il s'engage à renoncer à tout recours contre l'organisation en cas d'incident ou d'accident, quelle qu'en soit la cause.

Air Globe n'est pas responsable des incidents pouvant survenir sur la randonnée.

Chaque participant connaît ses capacités de pilotage et est en mesure de suivre la randonnée auquel il participe.

« Rando Trail Chaque participant est totalement responsable de son passager.

Air Globe conseille vivement de ne pas porter un passager de moins de 12 ans et d'avoir équipé sa moto d'un top-case afin de sécuriser l'enfant. »

Le rôle de Air Globe est d'accompagner et de guider les participants, de faire respecter les règles relatives au respect de l'environnement.

Les randonnées sont organisées dans un esprit de découverte et non dans un esprit de vitesse et de franchissement.

REFERENCES CLIENT

Nom du conducteur : du passager :

Prénom du conducteur : du passager :

Adresse : (conducteur).....

Code Postal : Ville :

N° de permis de conduire :..... N° Immatriculation

N° de la carte verte assurance :

Tel : Email :

Désignation de la randonnée:

Lieu :.....

Durée :.....

Fait à, le/...../.....àheures

Signature du conducteur (et du passager)

Mention manuscrite à apposer :

« Lu et approuvé »